

Conseil municipal du vendredi 21 mars 2014. (dernier CM du mandat 2008-2014)

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité des présents, moins 2 abstentions. Il présente un excédent de fonctionnement de 81.855 € qui, cumulé à l'excédent précédent, permet d'affecter 165.433 € sur le budget 2014.

Aucune augmentation des taux des différentes contributions directes pour 2014: Taxe d'habitation : 10,17%. Taxe foncière sur les propriétés bâties: 16,92%. Taxe foncière les propriétés non bâties: 82,35%.

Le budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité des présents moins 2 abstentions. Il présente les caractéristiques suivantes : une augmentation des contributions directes liée à l'évolution des bases taxables, des dotations de l'état en diminution mais pas encore connues, des dotations de l'Agglo de Brive reconduites à l'identique. **Fonctionnement : 1.051.166 €. Principales propositions nouvelles d'investissements pour une** estimation totale de 274.371 €: plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, voirie des Chênes, enfouissement et voirie rue du Centre, début de l'étude du PLU, columbarium, remise en état de voirie 2014, 4^e tableau blanc interactif, trottoirs, cour de récréation, voirie la Besse-le Cairou, acquisition de matériel.

Subventions aux associations reconduites : Le conseil municipal a attribué 12.323 € de subvention aux associations : Amicale de chasse 230€ ; Amicale Laïque : 550 € ; Association Charles Gobert : 250 € ; ANACR: 95 € + 150€ (congrès à Brive) ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Association famille rurale du canton de Larche : 300 € ; BCP : 230€ ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 1020 € et 1.000 € pour le feu d'artifice; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 30 € ; Ecole de musique cantonale : 400 € + 400 € pour 2013, en fonction des inscrits de la commune ; Fédération des associations laïques : 20 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination à l'autonomie du canton de Larche : participation demandée de 1.108 € (0,75 € par habitant); La Belle Epoque (club du 3^e âge) : 230 € ; La Graine et l'Idée : 230 € ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 700 € ; Prévention routière: 25 € ; Protection civile: 25 € ; Mansac Avenir: 230€ ; Mansac Loisirs : 230 € ; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 € ; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine (foot) : 800 € ; Association les enfants de Yayediado/France : 80 € . **CCAS** : 6.000 € sont attribués pour alimenter le budget du Centre Communal d'Action Sociale, solidarité et handicap.

Attribution de marché pour la voirie rue des Chênes : 7 entreprises ont répondu. L'offre de l'entreprise Siorat (51.450 €) est retenue.

L'acquisition et l'intégration au domaine public des voiries des Cités et du lotissement Chevalier, souhaitées par l'ensemble des résidents de ces 2 quartiers, sont adoptées par le conseil municipal.